

Yves Baunay
travail et politique

Traces de la réunion du mardi 3 novembre 2015

Débat animé autour des problématiques du temps de travail

Au programme est inscrite la préparation d'une initiative publique sur le thème des évolutions du droit du travail et du dialogue social.

Comment attraper cette question : par le droit ou par le travail ?

Ne pas laisser le droit aux techniciens ou aux experts. Alain Suppiot introduit le droit dans le travail. On peut partir du temps de travail, les 35 heures par exemple : le temps de travail sur site et ce qui déborde ce temps. Avec les technologies nomades, le travail comme engagement subjectif est embarqué bien au-delà du temps sur site, mais on gère ce temps « à l'industriel », le temps de pose du bleu de travail.

On n'a pas affaire à un temps économique homogène. Le temps directement productif (où le conducteur de bus conduit, l'infirmière soigne...) est adossé à des temps de régulation, des temps d'investissement immatériel. Tout cela a des incidences sur la santé, le plaisir, l'innovation.

Dans les années 60, le droit sur le temps de travail était protecteur ; ça n'est plus le cas aujourd'hui compte tenu de ce que l'on sait de l'activité de travail et de ses multiples dimensions.

Temps de respiration et rythme du travail

La vraie question n'est-elle pas la déconnexion entre le travail réel, son organisation, la réglementation du temps de travail... et les ajustements en termes de droit que doivent réaliser les travailleurs et les employeurs...

Les syndicats toujours obnubilés par la question de l'emploi travaillent-ils la question du travail comme activité autant qu'il le faudrait ?

L'inadéquation du droit sur le temps de travail peut être une bonne approche à condition de ne pas évacuer la question de l'activité. Le film qu'on a vu à quelques uns « c'est quoi le travail ? » nous montre des ouvriers qui se battent pour « respirer au travail » et « faire du bon boulot ». C'est aussi une bonne façon de poser la question du temps : qu'est-ce qui motive les engagements dans le travail ? Comment reprendre la main sur quelque chose d'impalpable, se réapproprier son propre travail individuellement et collectivement... c'est aussi fondamental.

Cela implique de mettre en visibilité les rapports au travail pour interroger ensuite le droit, les modalités de la mesure du temps de travail. Derrière la liberté de garder un pouvoir sur son travail on attrape plein de choses : le rythme, le temps, la qualité, la performance, la santé... La question du rythme peut devenir la question essentielle.

Le problème du droit c'est qu'il s'adresse à tout le monde, de la même manière (mais de quelle manière?), alors que le travail se complexifie, se diversifie, avec l'impact du numérique par exemple... et cela peut aboutir à multiplier les dérogations, ou à donner un rôle incroyable à la jurisprudence...

A travers le temps de travail on aborde des questions qui concernent toutes les personnes. Toutes les activités évoluent (avec les connaissances, les compétences à acquérir), il faut inventer de nouvelles régulations en distinguant le temps des missions, le temps des régulations, le temps des retours d'expérience : autant de

temps réservés qui doivent être respectés et inscrits dans le droit. Le temps de mettre son travail complètement à distance, le temps de se former, tout cela était à l'origine des 35 heures. Le droit à la déconnexion c'est une façon de protéger la liberté...

Les mots pour dire le travail

Un débat s'ouvre sur les « mots du travail » : sommes nous dans le déni du travail (réel) ou dans la réflexion sur le travail lui-même, l'évolution de ses contenus. Comment les mots de l'expert, les concepts entrent-ils en résonance avec les mots des salariés ? Comment on déclenche la parole sur le travail... Quel rapport entre expériences et concepts ? Développer une posture d'écoute mais pas seulement, il faut aussi une posture réflexive, d'expert...

Le temps d'investissement immatériel, le retour sur expérience, ça marche quand ils existent, sinon ça ne marche pas. Après il y a des problèmes d'institutionnalisation, de droit, de conceptualisation: le critère des bons ou mauvais concepts résulte de la confrontation au réel, la mise à l'épreuve du réel. Il y a des collectifs qui se nouent, des lieux où ils peuvent se consolider, des situations de travail partagés...

A partir de là on peut reconstruire des démarches revendicatives classiques, des propositions nouvelles, un interface avec le droit : le droit de chacun à penser son propre travail, la fonction protectrice du droit, la construction du commun, les contreparties à la subordination. Les périmètres de l'activité sont difficiles à délimiter, l'activité réelle traverse les frontières. Peut-être faut-il parler de périmètres de responsabilité ?

Dispositifs de travail

Notre réunion se termine avec une controverse très animée autour de l'entretien individuel d'évaluation.

Pour les uns, c'est un dispositif pervers, nocif en soi, du point de vue du travail. Pour les autres, il faudrait regarder les usages très divers qui en sont faits.

Yves Baunay